

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL, TENUE
LE MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025 AU 5801 BOULEVARD CAVENDISH, CÔTE
SAINT-LUC, À 18H00**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Le maire David Tordjman, président
Le conseiller Lior Azerad
Le conseiller Sidney Benizri
Le Conseiller Jamie Fabian
Le conseiller Mike Cohen, B.A.
Le conseiller Steven Erdelyi, B.Sc., B.Ed.
Le conseiller Oren Sebag, B.Sc. RN MBA
La conseillère Andee Shuster

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :

M^e Jonathan Shecter, directeur général,
M^e Pascalie Tanguay, directrice des Services juridiques et greffière,
agissant à titre de secrétaire de réunion
M. Darryl Levine, directeur, Affaires publiques et communications

MOT D'OUVERTURE DU MAIRE

Avant la réunion de ce soir, le maire Tordjman a souhaité la bienvenue au public.

**PRÉSENTATION PUBLIQUE DU PROJET DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT
2026 ET DU BUDGET D'INVESTISSEMENT - PLAN QUINQUENNAL (2026-2030)
PAR LE CONSEILLER ERDELYI**

PÉRIODE DE QUESTIONS¹

La période de questions a débuté à 18h53 pour se terminer à 19h05. (3) personnes ont soumis des questions et ont reçu une réponse.

251222

**ADOPTION DU PROGRAMME QUINQUENNAL D'IMMOBILISATIONS DE
2026-2027-2028-2029-2030**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LIOR AZERAD
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JAMIE FABIAN

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc accepte et adopte, par la présente, le programme quinquennal d'immobilisations pour les années 2026, 2027, 2028, 2029 et 2030 pour un montant de 51 834 400\$, plus taxes applicables, annexé au procès-verbal pour en faire partie intégrante et intitulé : « Annexe I ». »

¹ Pour plus de détails sur la question posée et la réponse donnée, veuillez regarder la Vidéo de la séance sur la page YouTube de la Ville de Côte Saint-Luc.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

251223

**APPROBATION DES PROJETS À FINANCER À PARTIR DE L'EXCÉDENT
ACCUMULÉ EN 2026**

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite utiliser l'excédent accumulé pour financer divers projets d'investissement en 2026;

ATTENDU QUE le solde du surplus accumulé non affecté au 12 décembre 2025 était de 19 086 506 \$;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIDNEY BENIZRI
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER OREN SEBAG

ET RÉSOLU :

« QUE pour l'année financière 2026, le Conseil municipal approuve le financement à partir de son surplus accumulé des projets suivants:

1) Achat des arbres - jusqu'à un maximum de 118 300 \$, plus les taxes applicables,

2) Petits projets dans les parcs, y compris l'équipement des terrains de jeux - jusqu'à un maximum de 512 500 \$ plus les taxes applicables,

3) Terrain de hockey de rue et Rénovation du chalet 3 du parc Trudeau (panneau d'électricité) - jusqu'à un maximum de 40 000 \$ plus les taxes applicables.»

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

251224

APPROBATION DES PROJETS DU FONDS DE ROULEMENT POUR 2026

ATTENDU QUE l'article 569 (2) de la *Loi sur les Cités et Villes* (RLRQ, chapitre C-19) permet au Conseil d'emprunter au fonds de roulement, en attendant la perception des revenus, afin de payer différentes dépenses d'immobilisations;

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANDEE SHUSTER
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN

ET RÉSOLU

« QUE pour l'année financière 2026, le conseil municipal de Côte Saint-Luc approuve, par les présentes, les emprunts sans intérêts au fonds de roulement pour les projets et les termes suivants :

1) Mise à niveau du système de commutation - jusqu'à concurrence de 75 000 \$, plus les taxes applicables, à amortir sur une période de cinq (5) ans,

2) Achat d'ordinateurs et d'accessoires - jusqu'à concurrence de 67 000 \$, plus les taxes applicables, à amortir sur une période de cinq (5) ans,

3) Achat et installation d'équipement de sécurité (panneau d'incendie et caméra) - jusqu'à concurrence de 50 000 \$, plus les taxes applicables, à amortir sur une période de cinq (5) ans,

4) Remplacement du compresseur pour piscine intérieure - jusqu'à concurrence de 19 000 \$, plus les taxes applicables, à amortir sur une période de cinq (5) ans,

5) Remplacement de l'appareil de musculation ACC - jusqu'à concurrence de 65 000 \$, plus les taxes applicables, à amortir sur une période de cinq (5) ans,

6) Achat d'une unité de flottaison Wibit (sports aquatiques) - jusqu'à concurrence de 25 000 \$, plus les taxes applicables, à amortir sur une période de cinq (5) ans,

7) Achat et installation d'un hangar pour le chantier des travaux publics - jusqu'à concurrence de 88 400 \$, plus les taxes applicables, à amortir sur une période de dix (10) ans,

8) Achat de nouveaux panneaux pour tous les parcs - jusqu'à concurrence de 26 500 \$, plus les taxes applicables, à amortir sur une période de cinq (5) ans,

QUE la Ville fournira chaque année, à même son fonds général, une somme suffisante pour rembourser les différents emprunts au fonds de roulement. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

251225

APPROBATION DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANDEE SHUSTER
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JAMIE FABIAN

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil autorise le maire à ajourner la séance. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

À 19 H 11, LE MAIRE TORDJMAN A DÉCLARÉ LA SÉANCE AJOURNÉE.

DAVID TORDJMAN
MAIRE

PASCALIE TANGUAY
GREFFIÈRE

LISTE DES ANNEXES		
Numéro de résolution	Annexe correspondante	Document
251222	Annexe I	Budget quinquennal d'immobilisation 2026, 2027, 2028, 2029 et 2030 Date : 17 décembre 2025